



## Propositions de mise en œuvre des 4 principes de Blue Community

### Principe 1 : Reconnaissance de l'eau comme un droit humain

- Organisation de manifestations (Journée mondiale de l'eau le 22 mars, stand d'information, table ronde, exposition, etc.)
- Activités de communication (Newsletter, réseaux sociaux, intranet, médias)
- Mention des Blue Community dans les événements en interne comme à l'externe

### Principe 2 : Reconnaissance de l'eau comme un bien public

- Engagement à ce que l'eau reste accessible et abordable, et que l'approvisionnement en eau et l'assainissement soient assurés par des entités publiques
- Pose de supports d'information (zones de protection, réservoirs, fontaines, etc.)
- Visites guidées de l'approvisionnement en eau et/ou de la station d'épuration locale

### Principe n° 3 : Promotion de la consommation d'eau du robinet

- Sensibilisation et mise à disposition de l'eau du robinet sur le lieu de travail ou lors de manifestations (distribution de bouteilles d'eau réutilisables, carafes d'eau gravées)
- Collaboration avec des établissements de restauration afin de visibiliser les carafes d'eau sur la carte des menus, installation des fontaines à eau
- Apposition de plaquette "Eau potable" aux fontaines publiques, installation de panneaux d'information dans l'espace public
- Diffusion d'information à la population sur la qualité de l'eau potable (facture, flyer, etc.)

### Principe 4 : Soutien aux partenariats internationaux dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement

- Soutien financier d'un projet d'eau ou d'un partenariat public-public, au travers de la plateforme [solidariteausuisse.ch](http://solidariteausuisse.ch)

Idée de suggestion de contribution

Municipalité, ville, service de l'eau	Centime solidaire : 0,01 CHF/ M3 d'eau vendu
Entreprise, bureau d'ingénieurs	Se rapprocher du 0.7% <sup>1</sup> à 1% du budget de fonctionnement Un montant fixe en CHF par employé-e-s (par ex. 50 chf)
Intervenant-e-s	Honoraires reversés dans un projet ou partenariat
Eglises/Paroisses	Donation sur le principe du centime solidaire

- Création d'un partenariat avec une commune, une université, une école, un service des eaux, une paroisse dans le Sud global
- Mise à disposition de compétences pour un projet d'eau ou d'un partenariat
- Proposition de stages/échanges entre le personnel du Nord Global et du Sud Global de manière à pouvoir collaborer et partager des connaissances

<sup>1</sup> 0.7% étant la référence préconisée par l'Organisation des Nations Unies